



Pass'Citoyen

(Permis de conduire – BAFA)

CHARTRE D'ENGAGEMENT

BENEFICIAIRE DU « PASS'CITOYEN » : PERMIS DE CONDUIRE
 BAFA

Nom : Prénom :

Nationalité : Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Tél fixe : N° Portable :

Courriel : @

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Ville de Château-Gontier met en place un « Pass'Citoyen » destiné à contribuer au financement du Permis de conduire et/ou du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Cette initiative « Pass'Citoyen » consiste à permettre aux **jeunes castrogontériens exclusivement, âgés de 16 à 18 ans**, qui en font la demande de bénéficier de cette aide **en échange d'une ou plusieurs missions citoyennes d'une durée au minimum de 30 heures** au profit de la Ville de Château-Gontier, et/ou d'associations municipales, le cas échéant.

L'enjeu de cette initiative est de développer des liens d'entraide. Les jeunes participent ainsi à des actions concrètes qui leur permettent d'appréhender les enjeux de la citoyenneté et de la solidarité.

Le Pass'Citoyen permet de valoriser ces expériences bénévoles.

Avant de participer à une action citoyenne, le jeune s'engage à lire, signer et respecter la présente charte.

Les parents ou le responsable légal signe(nt) également la charte et donne(nt) son(leur) accord pour la participation de son(leur) enfant mineur à chaque action.

Le référent « Jeunesse » (Pôle Proximité) de la Ville de Château-Gontier est désigné pour accompagner le jeune dans ses différentes missions d'intérêt collectif. La collectivité fournira au bénéficiaire les équipements de sécurité éventuellement nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

Il est convenu entre les soussignés,

D'une part, la Ville de Château-Gontier s'engage à :

- ➔ accueillir et considérer le jeune comme un partenaire privilégié,
- ➔ informer le jeune sur l'action à laquelle il va participer (son contexte, son objectif, son fonctionnement),
- ➔ confier au jeune une activité adaptée à son profil,
- ➔ assurer au jeune, encadrement et sécurité (*le jeune sera couvert par l'assurance de la collectivité, pour les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses missions au sein de la collectivité*),
- ➔ respecter la confidentialité des informations données par le jeune et sa famille dans son dossier de candidature.

D'autre part, le Jeune s'engage à :

pour le Permis de conduire : suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route, les thèmes de sécurité routière et participer aux examens blancs et à l'examen final,

pour le BAFA : suivre la formation complète (générale, pratique et approfondissement) de manière régulière, et dans la limite de 30 mois maximum,

➔ assurer les missions et activités suivantes au sein de la collectivité (*service d'accueil à préciser*) :

1) Service d'accueil :

Mission confiée :

.....

.....

2) Service d'accueil :

Mission confiée :

.....
.....

3) Service d'accueil :

Mission confiée :

.....
.....

4) Service d'accueil :

Mission confiée :

.....
.....

5) Service d'accueil :

Mission confiée :

.....
.....

6) Service d'accueil :

Mission confiée :

.....
.....

représentant heures par semaine,

pendant la période du au

.....

- respecter les valeurs et les règles de la collectivité qui l'accueille,
- respecter les consignes de sécurité transmises par le référent « Jeunesse »,
- respecter les lieux et le matériel,
- participer avec sérieux et assiduité à l'action choisie, et ce, dans un délai maximum de deux ans à compter de la signature de la présente charte,
- faire preuve de courtoisie, adopter un esprit de compréhension mutuelle et respecter l'intégrité morale et physique de chacun.

Le non-respect de la charte d'engagement peut entraîner l'arrêt de la collaboration entre le jeune et la collectivité, voire son exclusion du dispositif « Pass'Citoyen », entraînant le non-versement de l'aide.

Dressé à Château-Gontier, le
 (en double exemplaires : un pour chacune des parties).

Signature du Jeune précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du responsable légal du Jeune mineur précédé de la mention « Lu et approuvé »

Signature du référent « Jeunesse » (Pôle Proximité) précédée de la mention « Lu et approuvé »